

N° 7807⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 28 octobre 2016
relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles**

* * *

**RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

ARRETE DU PREMIER MINISTRE

(24.1.2024)

*

Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1^{er}, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 10 janvier 2024 approuvant sur proposition de la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur la demande de retrait du rôle des affaires du projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur est autorisée à demander au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés et au Conseil d'État le retrait du rôle des affaires du projet de loi n°7807 portant modification de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et de la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 24 janvier 2024

Le Premier ministre

Luc FRIEDEN

*La Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur*

Stéphanie OBERTIN

